



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 12 janvier 2026 – 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 08

Représentés : 03

Absents : 02

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Brigitte Simon, Benjamin Bou Aziz, Cyril Durand, Patrick Bastien.

Représentés : Carlos Coelho (représenté par Frédéric Thomas), Fabrice Mermin (représenté par Antoine Huynh), Nathalie Jacquier (représentée par Brigitte Simon).

Absents Excusés : Jean-Christophe Eichenlaub, Sandra Fiorèse.

Présentation de l'évolution de nos forêts par monsieur MITTAUT, référent ONF pour la commune.

Le Montcel est couvert par 600 hectares de forêts, les coupes sont classées irrégulières, le peuplement des arbres évolue à des stades différents, du semi à la vieille futaie.

Le bilan depuis 2015 est positif, le plan de gestion mis en place par l'ONF a été respecté.

La production de bois sur la commune est assez importante, 1234 m3 de bois par an sont récoltés soit une recette de 41500€ par an pour la commune.

Ordre du Jour :

- **Approbation de la grille tarifaire des secours sur pistes hiver 2025/2026**
- **Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire – rentrée 2026**
- **Ouverture de crédits d'investissement par anticipation 2026**
- **Motion du SDES relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »**
- **Questions et informations diverses**

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2025 n'étant formulée, il est arrêté à l'unanimité.

Clarence Appell est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°1 : Approbation de la grille tarifaire des secours sur pistes hiver 2025/2026

TARIFS DES SECOURS SUR PISTES

	DOMAINE ALPIN		DOMAINE NORDIQUE	
1^{ère} catégorie	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	21 €	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	21 €
2^{ème} catégorie	Zone rapprochée, front de neige, Observatoire, Grenouillère, Tesson, Col des Ebats, Orionde, Gust, Les Trives	185 €	Secours sur pistes de 9h00 à 17h00	242 €
3^{ème} catégorie	Les Ebats, Les Gorges, Le Sire, Plainpalais	309 €	Hors-piste de 9h00 à 17h00	597 €
4^{ème} catégorie	Hors-piste de 9h00 à 17h00	597 € + moyens mis en œuvre	Sur pistes et hors ouverture (9h00 à 17h00) du domaine	680 € + moyens mis en œuvre
5^{ème} catégorie	Sur pistes et hors ouverture (9h00 à 17h00) du domaine	680 € + moyens mis en œuvre	Hors-piste et hors ouverture (9h00 à 17h00) du domaine	757 € + moyens mis en œuvre
6^{ème} catégorie	Hors-piste et hors ouverture (9h00 à 17h00) du domaine	757 € + moyens mis en œuvre	Piste de luge de 9h00 à 17h00 (Secteur St François de Sales)	185 €

Tout moyen supplémentaire et nécessaire au bon déroulement du secours sera facturé en plus en cas de recherches ou hors-piste, selon la grille ci-dessous :

MOYENS MIS EN ŒUVRE	TARIF HORAIRE
Chenillette avec conducteur	178 €
Motoneige avec conducteur (non pisteux)	94 €
Pisteux secouriste avec motoneige si nécessaire	132 €

Autres zones de secours et grille tarifaire applicable :

Autres glisses et luge	Tarifs domaine alpin
Chiens de traîneaux	Tarifs domaine nordique
Secours raquettes et piétons sur Plateau Sud	Tarifs domaine nordique
Secours raquettes et piétons hors Plateau Sud	Tarifs domaine nordique hors-piste (catégorie 3 ou 5)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'Approuver la grille tarifaire des secours sur pistes hiver 2026.

Délibération n°2 : Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire – rentrée 2026

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que le temps scolaire est organisé sur 4 jours depuis le 1^{er} septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De maintenir l'organisation du temps scolaire sur 4 jours

Délibération n °3 : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation 2026

	Crédits ouverts en 2025	Crédits anticipés 2026 (25% max de 2025)	
CREDITS VOTES PAR OPERATION		Montants	Articles
106- Acquisition de matériel	5000€	1250€	2158
115- Régularisation foncières	10000€	2500€	2112
118- Dénomination numération de voies	500€	125€	2152
104- cimetière	7200€	1800€	2135
43- Voies et réseaux divers	9600€	2400€	21538
113- Achats matériel technique	4000€	1000€	2158
128- Création aires de Bivouac	30000€	7500€	2135
99- Opération non affectée	75702€90	18925€72	2152
222- Mairie	1500€	375€	2158

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'Approuver les crédits anticipés 2026 comme suscités dans le tableau

Délibération n °4 : Motion du SDES relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

Le comité Syndical du Département d'énergie de la Savoie (SDES) s'est réuni en assemblée le 16 décembre 2025 afin d'adopter une motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal c'est-à-dire aux communes et à leurs groupements.

Cette motion s'inscrit dans le contexte du nouvel acte de décentralisation annoncé par le Gouvernement, et plus particulièrement des déclarations faisant état d'une possible reconnaissance de département comme « chef de file de réseaux de proximité », incluant la distribution d'électricité et de gaz. Une telle évolution soulève de fortes préoccupations pour les communes et leurs syndicats d'énergie.

A travers cette motion, il est rappelé que la distribution publique d'électricité relève du bloc communal, que les communes et leurs groupements sont propriétaires des réseaux et autorités organisatrices, et que le modèle actuel des concessions portées par les syndicats d'énergie garantit solidarité territoriale, efficacité du service, de résilience climatique et de transition énergétique.

Le SDES souhaite être soutenu et sollicite les communes afin de se prononcer sur la demande au Gouvernement de renoncer à toute remise en cause de cette organisation, et de maintenir la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au sein du bloc communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De soutenir la motion adoptée par le comité syndical du SDES

- **Questions et informations diverses**

- Monsieur le Maire fait un rappel sur les dates d'élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2026 et demande aux élus de se rendre disponible pour tenir le bureau de vote.
- Vœux du Maire pour rappel le 18 janvier 2026 à 11h00 à la salle polyvalente
- Cyril Durand nous informe sur l'atelier citoyen qui se tient à Grand Lac et les sujets qui y sont abordés tel que la mobilité, le grand âge, l'habitat, le Plui, Clim'action, l'alimentation.

Fin de séance : 21h20

Le secrétaire de séance,
Clarence Appell



Le Maire,
Antoine HUYNH

